



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi, 18 novembre 2019 à 19 h 00 à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

- Maire : Monsieur Michel Plourde
- Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
- Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
- Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
- Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
- Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Est absent : Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS

La directrice générale informe le conseil que les élèves de l'école ADS les remercient pour leur soutien dans la réalisation de l'activité « From the garden to the table ».

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Une séance de consultation publique est tenue pour les Règlements numéros 197 A- 2019 et 198-2019.

La directrice générale explique la teneur des modifications apportées par les deux projets de règlement.

Le Règlement 197 A-2019 qui s'intitulera dorénavant Règlement 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 dans le but de modifier les règles relatives aux bâtiments complémentaires pour les zones résidentielles, commerciales et mixtes de la Ville de Danville, prévoit de nouvelles superficies maximales pour les bâtiments ou constructions complémentaires.

Ces nouvelles superficies sont basées sur la superficie du lot concerné par la demande de permis. Le nombre de bâtiments ou constructions complémentaires autorisées sur un même lot demeure à trois.

La superficie est modifiée comme suit :

Superficie du terrain	Superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires
Moins de 1850 m ²	85 m ²
Entre 1850 m ² et 3720 m ²	115 m ² au lieu de 85 m ²
Plus de 3720 m ²	150 m ² au lieu de 85 m ²



No de résolution ou annotation

Monsieur Germain Ducharme demande des explications quant à l'application des superficies.

Le Règlement 198-2019 pour sa part modifie le Règlement de zonage 146-2015 pour autoriser l'usage Industrie légère I1 et industrie de haute technologie I3 dans la zone Zr-37. Cette zone est sise à côté des étangs aérés de la Ville de Danville sur la rue Roux. Ces modifications visent à permettre l'implantation d'industrie légère ou de haute technologie dans ce secteur.

Aucune question n'est adressée au conseil.

364-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS : École ADS – "From the garden to the table" – Remerciements

SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE : Règlements numéros 197 A-2019 et 198-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019

Annexe 2.1

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Règlement numéro 199-2019 établissant la rémunération des élus –
Adoption du règlement

Annexe 3.1

3.2 Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles –
Avis de motion

Annexe 3.2

3.3 États comparatifs – Dépôt

Annexe 3.3

3.4 Partenariat 2020-2024 MAMH – TVQ – Sommes versées - Dépôt

Annexe 3.4

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Cooptel – Municipalités branchées - Appui

Annexe 4.1

4.2 Horaire des séances du conseil – Année 2020 – Adoption

Annexe 4.2

4.3 UMQ – Renouvellement de la reconnaissance des organismes

Annexe 4.3

4.4 La municipale – Assurances responsabilité – Renouvellement – Autorisation

Annexe 4.4

4.5 Calendrier des collectes sélectives – Approbation

Annexe 4.5

4.6 Calendrier des collectes de plastiques agricoles

Annexe 4.6

4.7 Panneaux numériques – Bail de location – Autorisation de signature

Annexe 4.7

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Horaire des fêtes – Fermeture des bureaux – Autorisation

Annexe 5.1

5.2 Opérateur – Journalier – Embauche – Autorisation

5.3 Réception des fêtes – 5 à 7 – Autorisation

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 TECQ 2019-2022 – Programmation des travaux – Dépôt

Annexe 6.1

6.2 Dénéigement Hiver 2019-2020 – Domaines – Partenariat avec Asbestos

Annexe 6.2

6.3 Décorations de Noël – Offre de Anne-Marie Lauzon

Annexe 6.3

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Règlement numéro 197 A-2019 maintenant appelé 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire – Présentation et adoption du 1^{er} projet de règlement

Annexe 7.1

7.2 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie légère et industrie de haute technologie dans la zone ZR-37 -Présentation et adoption du premier projet modifié

Annexe 7.2

7.3 Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – multifamiliale » à la zone Re76 – Avis de motion et présentation

Annexe 7.3



No de résolution ou annotation

	<p>7.4 Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – multifamiliale » à la zone Re76 – Adoption du 1^{er} projet de règlement Annexe 7.4</p> <p>7.5 Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 – Avis de motion et présentation Annexe 7.5</p> <p>7.6 Chemin Nicolet-Falls – Offre d'achat – Autorisation de proposition Annexe 7.7</p> <p>7.7 Caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs – Comité de travail – Participation Annexe 7.8</p> <p>7.8 25, chemin St-Louis – CPTAQ – Position de la Ville en vertu de l'article 62 de la Loi Annexe 7.9</p> <p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>8.1 Procédure d'alertes et de mobilisation de la Ville de Danville – Adoption Annexe 8.1</p> <p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p> <p>9.1 Projet de loi no 40 – Commissions scolaires – Appui Annexe 9.1</p> <p>9.2 Fête des oiseaux migrateurs – Bilan – Dépôt Annexe 9.2</p> <p>9.3 Symposium des Arts de Danville – Bilan – Dépôt Annexe 9.3</p> <p>9.4 P.E.P.I.N.E.S. – Formation sur l'analyse comparative entre les sexes – 20 nov. – Annulation Annexe 9.4</p> <p>9.5 Création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local – Appui Annexe 9.5</p> <p>9.6 Chemin des Lacs – Demande de surélévation - Position Annexe 9.6</p> <p>9.7 Peinture Jean-Paul Lapointe – Offre d'acquisition – Position Annexe 9.7</p> <p>9.8 Danville-Asbestos Sélect Club – Participation de la Ville Annexe 9.9</p> <p>9.9 Escadron 635 – Cadets de l'air – Demande de partenariat Annexe 9.9</p> <p>9.10 Semaine québécoise des rencontres interculturelles – Proclamation Annexe 9.10</p> <p>9.11 Les services mécaniques RSC – Lettre de remerciement Annexe 9.11</p> <p>9.12 Chemins des Cantons – AGA – 28 novembre 2019 14h30 à 15h30 à Knowlton Annexe 9.12</p> <p>9.13 ARDAD – Autorisation de traverser certaines artères du territoire – Reconduction Annexe 9.13</p> <p>9.14 Cuisiner l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici – Demande de subvention – Autorisation Annexe 9.14</p> <p>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</p> <p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>10.1 Conseil sport Loisir de l'Estrie – Prix du bénévolat – Période de dépôt de candidatures Annexe 10.1</p> <p>10.2 Hydro-Québec – Frais reliés à l'éclairage des voies publiques Annexe 10.2</p> <p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>11.1 Dépôt rapport de monsieur Michel Plourde pour les mois de septembre et octobre Annexe 11.1</p> <p>12.0 VARIA</p> <p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 2 décembre 2019 à 19 heures</p> <p>13.2 Rencontre de travail du 21 novembre remise à une date ultérieure</p> <p>13.3 Coquetel financement André Bachand et Andrée Laforest – 21 novembre 2019 à 17h</p> <p>13.4 Carnaval des glaces – Activités des duchesses – Jam session - Bistro du Coin – 23 novembre 2019 à 20h30</p> <p>13.5 Quilleton – Carnaval des glaces - Duchesse des Chevalier de Colomb – 8 décembre 2019</p> <p>13.6 Carnaval des glaces – Curling au profit d'une duchesse – 4 janvier 2020</p> <p>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</p> <p>MOT DE FERMETURE</p> <p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
365-2019	<p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p> <p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p>



No de résolution ou annotation

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE

366-2019

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Règlement numéro 199-2019 établissant la rémunération des élus – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des élus;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville de Danville jugent opportun de réviser leur rémunération laquelle est en vigueur depuis l'année 2018 suite à l'adoption du Règlement numéro 178-2018 adopté le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement effectuée à cette date;

CONSIDÉRANT les modifications apportées depuis;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 20 octobre 2019 résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance à laquelle le règlement devait être adopté;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 199-2019 établissant les modalités de rémunération des élus de la Ville de Danville pour les années 2019 et ss. tel que présenté lors de l'avis public.

ADOPTÉE

3.2 Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Pitre à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles.

Ce projet de règlement crée une réserve financière pour pourvoir aux dépenses suivantes :

- L'application d'ententes de développement culturel intervenues ou à intervenir entre la Ville de Danville et les différents paliers de gouvernement;
- L'application d'ententes ou de projets en application de la Politique culturelle de la Ville de Danville auxquels peuvent participer différents partenaires publics et/ou privés;
- L'application de tout programme à caractère culturel ou patrimonial spécifiquement identifié par le conseil de ville;
- L'acquisition d'œuvre d'art demeurant la propriété de la Ville de Danville.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et à la population.

3.3 États comparatifs – Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs 2019 tels que requis par l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Le tout est soumis à titre d'information.

3.4 Partenariat 2020-2024 MAMH – TVQ – Sommes versées – Dépôt

La directrice générale dépose le dépliant résumant les modalités du nouveau partenariat 2020-2024 intervenu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elle dépose également une correspondance faisant état des montants que la Ville de Danville devrait recevoir à titre de subvention provenant de la TVQ pour les années 2020 à 2023-2024.

Le tout est soumis à titre d'information.



No de résolution ou
annotation

367-2019

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Cooptel – Municipalités branchées - Appui

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel souhaite déposer un projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique, visant à couvrir les portions non desservies sur le territoire de la MRC des Sources, dans le cadre du programme « Régions branchées »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cooptel a informé la MRC des Sources et la Ville de Danville qu'elle souhaite entreprendre la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Danville est mal desservi et que la connectivité à Internet haute vitesse /fibre optique est essentielle au développement et à l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette desserte est demandée par les citoyens concernés du territoire de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER l'entreprise Cooptel dans le dépôt d'un éventuel projet de déploiement Internet haute vitesse/fibre optique visant à desservir les portions non desservies du territoire de la Ville de Danville dans le cadre du Programme « Régions Branchées.

ADOPTÉE

368-2019

4.2 Horaire des séances du conseil – Année 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020 déposé aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier tient compte des congés fériés prévus les lundis et des réunions spéciales de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier des séances 2020 tel que proposé.

DE DONNER avis public dudit calendrier pour que la population soit avisée des dates des séances du conseil municipal de la Ville de Danville pour l'année 2020.

ADOPTÉE

369-2019

4.3 UMQ – Renouvellement de la reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des assurances relatives aux organismes sans but lucratif couverts par la Ville vient à échéance;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de ce renouvellement, les organismes doivent être de nouveau reconnus par la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE les deux seuls organismes couverts sont la Corporation de développement économique de Danville Inc. et la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc.


CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire maintenir leurs reconnaissances pour autant que la Corporation de développement de l'Étang Burbank Inc. assume la prime relative à cette couverture;


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU


DE RECONNAÎTRE la Corporation de développement économique de Danville Inc. et la Corporation de développement de l'Étang Burbank comme organismes couverts par les assurances de la Ville de Danville.

D'AUTORISER la directrice générale à inclure ces deux organismes sous la couverture d'assurance de la Ville de Danville et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>370-2019</p>	<p>4.4 La municipale – Assurances responsabilité –Renouvellement - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'assurance responsabilité de la Ville de Danville vient à échéance;</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt de la proposition de renouvellement;</p> <p>CONSIDÉRANT les mises à jour effectuées et celles à compléter;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement de l'assurance responsabilité de la Ville de Danville auprès d'Ultima Assurance et gestion de risques au montant de 91 401 \$, taxes incluses.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>371-2019</p>	<p>4.5 Calendrier des collectes sélectives – Approbation</p> <p>CONSIDÉRANT le calendrier des collectes sélectives établi suite à l'atelier de travail tenu à ce sujet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce calendrier tient compte des ajustements demandés quant à la collecte des gros rebuts;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le calendrier des collectes sélectives 2020 tel que proposé.</p> <p>D'AUTORISER la diffusion dudit calendrier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>372-2019</p>	<p>4.6 Calendrier des collectes de plastiques agricoles – Approbation</p> <p>CONSIDÉRANT le calendrier des collectes des plastiques agricoles proposé;</p> <p>CONSIDÉRANT les résultats positifs obtenus par ces collectes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le calendrier des collectes de plastiques agricoles 2020 tel que proposé.</p> <p>D'AUTORISER la diffusion dudit calendrier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>373-2019</p>	<p>4.7 Panneaux numériques – Bail de location – Autorisation de signature</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la Coopérative Radio Web Média des Sources pour l'implantation d'un panneau numérique publicitaire sur le territoire de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT les négociations tenues avec le Ministère des Transports quant aux emplacements privilégiés;</p> <p>CONSIDÉRANT les autorisations obtenues;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'emplacement autorisé est situé sur un terrain de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de bail proposé;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la clause d'exclusivité doit être modifiée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>D'AUTORISER la signature d'un bail de location avec la Coopérative Radio Web Média des Sources pour permettre et régir l'implantation d'un panneau numérique publicitaire sur le lot 4 079 195;</p> <p>DE MODIFIER la clause d'exclusivité pour interdire l'implantation de tout panneau numérique visant à vendre de la publicité dans un rayon d'un kilomètre.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
<p>374-2020</p>	<p>5.1 Horaire des fêtes – Fermeture des bureaux – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel-cadre et des employés de la Ville prévoient des congés fériés pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'achalandage pendant la période des Fêtes;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux de la Ville de Danville du 21 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.</p> <p>Les bureaux seront ouverts à compter du 6 janvier 2020 à 8 h 30.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>375-2020</p>	<p>5.2 Opérateur-Journalier – Embauche – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT les départs survenus aux travaux publics;</p> <p>CONSIDÉRANT les congés sans solde autorisés;</p> <p>CONSIDÉRANT les besoins pour la période hivernale;</p> <p>CONSIDÉRANT l'affichage de poste effectué et les candidatures reçues;</p> <p>CONSIDÉRANT les entrevues tenues;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'EMBAUCHER monsieur Jude Goulet comme opérateur-Journalier à compter du 24 novembre 2020. Le taux horaire est établi suivant la convention collective, échelon 1.</p> <p>L'employé est soumis à la période de probation prévue à la convention collective.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>376-2020</p>	<p>5.3 Réception des fêtes – 5 à 7 – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de souligner le travail de nos employés et de les remercier pour l'année complétée;</p> <p>CONSIDÉRANT le souhait du conseil de le faire en toute modestie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER monsieur Jean-Guy Laroche et la directrice générale à organiser un 5 à 7 pour remercier les employés de la Ville de Danville et permettre aux élus d'échanger avec eux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Germain Ducharme s'informe de l'état d'avancement du projet Marlodge consistant en l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout domestique pour les rues Brochu,</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Stanley et Gordon. Des tests de fumée doivent être complétés et par la suite, nous pourrions finaliser le dossier.</p> <p>Il demande que nous nous assurions que la rue Gordon au coin de la rue Water soit dégagée. Il y a souvent une problématique de vue à cette intersection en raison des amoncellements de neige effectués à cet endroit par un déneigeur privé. Il serait apprécié que la Ville porte une attention particulière pour réduire l'amas de neige et ainsi permettre une meilleure visibilité pour les gens désirant s'engager sur la rue Water.</p> <p>Monsieur Pierre Dion du Chemin de la Vallée demande à ce qu'une attention particulière soit portée au sablage des routes de campagne. Souvent, en raison du soleil, les routes deviennent glacées même en l'absence de précipitations. Il serait apprécié que les routes soient sablées régulièrement pour éviter des accidents.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, et la directrice générale prennent note des demandes formulées et la directrice générale avisera les employés des travaux publics de porter attention à ces intersections.</p>
	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p> <p>6.1 TECQ 2019-2020 – Programmation des travaux - Dépôt</p> <p>Ce point est reporté à une autre séance. Des discussions ont eu lieu entre les membres du conseil, mais des travaux doivent être complétés avec notre consultant, monsieur Serge Cyr, avant de pouvoir déposer notre programmation.</p>
<p>377-2019</p>	<p>6.2 Déneigement Hiver 2019-2020 – Domaines – Partenariat avec Asbestos</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le territoire de Danville entoure la Ville d'Asbestos;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains de nos camions doivent traverser la Ville d'Asbestos pour aller déneiger des domaines;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des camions d'Asbestos effectuent des opérations de déneigement à proximité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'optimisation des ressources, la Ville de Danville étudie la possibilité de conclure une entente avec la Ville d'Asbestos pour l'échange de territoire de déneigement;</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions en cours;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE MANDATER la directrice générale pour poursuivre les discussions avec la Ville d'Asbestos pour voir les possibilités d'échanger des territoires de déneigement et ainsi, optimiser nos ressources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>378-2019</p>	<p>6.3 Décorations de Noël – Offre de madame Anne-Marie Lauzon</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville d'installer des décorations de Noël sur le territoire de la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre négociée avec madame Anne-Marie Lauzon au montant de 2 600 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sapins seront achetés par la Ville dans le cadre des activités de financement des écoles du territoire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'OCTROYER un mandat de réalisation des décorations de Noël à madame Anne-Marie Lauzon suivant la proposition déposée au montant de 2 600 \$, plus les taxes applicables.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution ou annotation

379-2019

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Règlement numéro 197 A-2019 dorénavant appelé 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire – Présentation et adoption du 1^{er} projet de règlement modifié

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Chapitre 9 – dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire édictée au Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre plus de flexibilité pour les propriétés de grande superficie;

CONSIDÉRANT que par la modification proposée le conseil permettrait de nouvelles superficies pour les bâtiments ou les constructions complémentaires tout en maintenant le nombre maximal de 3 bâtiments ou constructions complémentaires par propriété;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles superficies autorisées seraient :

Superficie du terrain	Superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires
Moins de 1850 m ²	85 m ²
Entre 1850 m ² et 3720 m ²	115 m ²
Plus de 3720 m ²	150 m ²

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge également nécessaire de modifier l'article 9.3-16 du Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de remplacer la superficie minimale pour l'implantation de remises privées;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public en date de ce jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement numéro 197 A-2019 dorénavant appelé 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire.

ADOPTÉE

380-2019

7.2 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie légère I1 et Industrie de haute technologie I3 dans la zone Zr-37 – Présentation et adoption du 1^{er} projet modifié

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle industrie sur le lot 4 079 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond situé de part et d'autre de la rue Roux déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra d'accueillir également d'autres entreprises du même genre dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle rue n'est actuellement prévue dans le cadre de ce projet, respectant ainsi le développement autorisé en zone de réserve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de modifier la grille de spécification des usages faisant partie intégrante du Règlement de zonage de manière à ajouter la classe Industrie et les classes d'usage Industrie légère I1 et Industrie de Haute Technologie I3 dans la zone Zr-37 afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par ce changement sont en zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 juillet 2019 et qu'à ce moment, il était prévu d'ajouter l'usage Industrie lourde dans ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement avait été présenté aux membres du conseil à cette date et que le premier projet de règlement avait été adopté tel qu'il appert de la résolution numéro 226-2019 adoptée le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement a été modifié pour retirer l'usage Industrie lourde et le remplacer par l'usage Industrie légère et Industrie de haute technologie;

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifié a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public en date de ce jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement modifié numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier la grille de spécification des usages faisant partie intégrante du Règlement de zonage de manière à ajouter la classe Industrie et les classes d'usage Industrie légère I1 et Industrie de Haute Technologie I3 dans la zone Zr-37.

ADOPTÉE

7.3 Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – Multifamilale » à la zone Re76 – Avis de motion et présentation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a adopté le Règlement de zonage numéro 146-2015 le 16 février 2016 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les usages permis dans la zone Re76 afin de permettre la réalisation d'un nouveau secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du Conseil;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean-Guy Dionne à l'effet que lui-même, ou un autre Conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce Conseil, pour adoption le Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage Re4-Multifamilale à la zone Re76.



No de résolution ou annotation

Ce projet de règlement modifie les usages autorisés dans la zone Re76 afin d'y ajouter l'usage Re4-Multifamiliale.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du Conseil et du public.

381-2019

7.4 Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – Multifamiliale » à la zone Re76 – Adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage Re4 – Mutifamiliale à la zone Re76;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra d'accueillir un nouveau projet de développement résidentiel sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par ce changement sont en zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage Re4 – Mutifamiliale à la zone Re76.

ADOPTÉE

7.5 Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 – Avis de motion et présentation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a adopté le Règlement de zonage numéro 146-2015 le 16 février 2016 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classe C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 afin de refléter les usages déjà existants dans cette zone;

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté et déposé aux membres du Conseil;

AVIS DE MOTION est donné par madame Ginette Pinard à l'effet qu'elle-même, ou un autre Conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce Conseil, pour adoption le Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 . Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du Conseil et du public.



No de résolution ou annotation

382-2019

7.6 Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 – Adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 afin de refléter les usages actuellement en opération dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra de régulariser les commerces autorisés et existants dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage Classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 tel que présenté.

ADOPTÉE

383-2019

7.7 Chemin Nicolet-Falls – Offre d'achat – Autorisation de proposition

CONSIDÉRANT la demande formulée par Vaudrelac Développemens Inc. pour acquérir une partie du chemin Nicolet-Falls sise entre le Chemin Nicolet-falls et l'ancien pont chevauchant la rivière Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du chemin dessert que les propriétés de Vaudrelac Développemens Inc. à l'exception d'un lot, propriété d'Hydro Danville Inc.;

CONSIDÉRANT QUE Vaudrelac Développement Inc. consentira, sans frais, un droit de passage pour Hydro Danville Inc.;

CONSIDÉRANT la faible valeur à d'autres fins que celles du propriétaire sis à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas d'intérêt particulier à conserver cette emprise de rue et qu'elle pourra alors cesser de l'entretenir;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à négocier avec le représentant de Vaudrelac Développemens Inc. les modalités de vente de la partie du chemin Nicolet-Falls concerné.

ADOPTÉE



No de résolution ou
annotation

384-2019

7.8 Caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs – Comité de travail – Participation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-245 reçue de la Municipalité du Canton de Saint-Camille recommandant à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie de procéder, en collaboration avec le milieu municipal, à une caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs afin d'établir les besoins et actions à prendre au plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts et les programmes mis en place diffèrent d'une municipalité à l'autre;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant de se pencher sur ces sujets avec les principaux concernés, soit les agriculteurs et l'UPA;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE MANIFESTER l'intérêt de la Ville de Danville de participer à une caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs pour établir leurs besoins et les services à dispenser.

DE MANDATER madame Ginette Pinard, du comité agro-rural de la Ville de Danville pour siéger sur ce comité.

D'AVISER la Municipalité de Saint-Camille et l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie de notre intérêt à participer à un tel comité.

ADOPTÉE

385-2019

7.9 25, Chemin St-Louis – CPTAQ – Position en Ville en vertu de l'article 62 de la Loi

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pelchat a déposé une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2019, le conseil a demandé à voir plus de détails avant de se prononcer sur la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT les informations obtenues depuis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser monsieur Daniel Pelchat à vendre une partie de son lot à un tiers pour qu'il puisse y tenir des activités de plein air et de chasse, soit le lot 4 242 879 d'une superficie totale de 66 960.3 m², sis après la rivière séparant ce lot du lot principal du demandeur portant la désignation 5 346 712 au Registre foncier du Québec d'une superficie de 1 056 96.9 m²;

CONSIDÉRANT QUE la partie de lot visée par la demande est, de toute façon, séparée du lot principal par une rivière et n'est pas propice à l'agriculture en raison de sa difficulté d'accès et de sa configuration;

CONSIDÉRANT QUE ce lot peut facilement être isolé et que sa scission du lot original du demandeur n'a pas d'impact néfaste pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce lot demeurera dans son état actuel et que les activités exercées sur ce dernier demeureront des activités de plein air et de chasse;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage devra être établie entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les activités qui seront tenues sur ce lot sont des activités qui ne contreviennent pas à la Loi sur la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de cette partie de lot n'a pas pour effet d'empêcher le demandeur de poursuivre les activités agricoles qu'il exerce sur son lot, ce dernier conservant la totalité du lot 5 346 712, soit la partie facilement exploitable;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ÉMETTRE à la CPTAQ un avis favorable pour l'aliénation d'une partie du lot 4 242 879 pour autant qu'une servitude d'accès soit établie entre les parties. La superficie visée par cette demande est de 66 960.3 m².

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

386-2019

8.0 SERVICE INCENDIE

8.1 Procédure d'alertes et de mobilisation de la Ville de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* entré en vigueur le 9 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce règlement est d'accroître le niveau de préparation aux sinistres à l'échelle des municipalités locales en espérant ainsi minimiser l'impact sur la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement détermine les procédures d'alertes et de mobilisation, en plus des moyens de secours minimaux que toutes les municipalités locales doivent être en mesure d'appliquer afin d'assurer les objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent être en mesure de mettre en œuvre un tel plan;

CONSIDÉRANT la procédure l'alerte et de mobilisation présentée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la procédure d'alerte et de mobilisation de la Ville de Danville telle que présentée.

ADOPTÉE

9.0 DEMANDES DIVERSES

387-2019

9.1 Projet de loi no 40 – Commissions scolaires – Appui

CONSIDÉRANT le projet de loi no 40 intitulé *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires* présentée à l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Jean-Philippe Bachand, Président de la Commission scolaire des Sommets, à l'effet de demander le retrait du projet de loi et la tenue d'une vaste consultation de toutes les parties prenantes et de la population sur le projet de réforme de la gouvernance scolaire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi aura des impacts sur le monde municipal;

CONSIDÉRANT le projet de résolution proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat des activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de ce projet de loi, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de ce projet de loi, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent mettant ainsi fin à la richesse du réseautage et à la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux;

CONSIDÉRANT QU'il y aura perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture du projet de loi, le ministre prévoir en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, et après que le vote soit demandé et que tous les élus, y compris monsieur le Maire, Michel Plourde, aient voté en faveur de l'adoption de la présente résolution, IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les Commissions scolaires en centre de services scolaires;

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et se pencher sur le meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire et les services de qualité;

D'ÉVITER de transférer aux municipalités des obligations découlant de cette réforme sans qu'elles ne soient consultées.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes concernées.

ADOPTÉE

9.2 Fête des oiseaux migrateurs – bilan - Dépôt

La directrice générale dépose le bilan de la Fête des oiseaux migrateurs organisée par la Corporation de développement de l'Étang Burbank en octobre 2019. Cette fête fut une réussite et a été très appréciée de la population et des ornithologues.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.3 Symposium des Arts de Danville – Bilan – Dépôt

La directrice générale dépose le bilan du Symposium des Arts de Danville tenu du 30 août au 2 septembre 2019. Le bilan fait état de la provenance des visiteurs et des constats de l'édition. La participation de la Ville de Danville tant financièrement qu'en biens et services y est également mentionnée. Les organisateurs sont fiers de l'édition tenue et remercient la ville pour son soutien.

Le tout est soumis à titre d'information.

9.4 P.E.P.I.N.E.S. – Formation sur l'analyse comparative entre les sexes – 20 novembre - Annulation

La directrice générale informe les membres du conseil que la formation sur l'analyse comparative entre les sexes qui devait se tenir le 20 novembre 2019 est annulée.

Le tout est soumis à titre d'information.

388-2019

9.5 Création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local - Appui

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieu rural sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ses routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de constituer un nouveau fonds bien garni financièrement pour aider les municipalités rurales à assurer la pérennité de leurs infrastructures;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE des fonds provenant de l'immatriculation des véhicules pourraient servir à ses fins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources formulera une proposition de résolution aux municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE SURSEoir à la prise de position dans ce dossier jusqu'à ce que la MRC des Sources se prononce sur le sujet pour et au nom des municipalités de son territoire.

ADOPTÉE

389-2019

9.6 Chemins des Lacs – Demande de surélévation - Position

CONSIDÉRANT la demande de surélévation du Chemin des Lacs formulée par monsieur Mario Nolin, maire de la municipalité de St-Rémi de Tingwick;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de la demande;

CONSIDÉRANT la pertinence d'étudier les solutions possibles;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE RÉFÉRER ce dossier au comité de sécurité civile pour analyse et recommandations.

ADOPTÉE

9.7 Peinture Jean-Paul Lapointe – Offre d'acquisition - Position

La Ville de Danville a reçu une offre pour acquérir une œuvre du peintre Jean-Paul Lapointe.

La Ville ne disposant pas des budgets requis pour ce faire préfère en pas donner suite à cette offre, mais tient à remercier les citoyens d'avoir pensé à eux. C'est pour cette raison que la Ville a donné avis de motion qu'elle entend adopter un règlement créant la réserve à des fins culturelles.

390-2019

9.8 Danville – Asbestos Sélect Club – Participation de la Ville

CONSIDÉRANT la tenue récente de l'évènement organisé par le Danville –Asbestos Sélect Club visant à honorer des personnalités ayant fait ou faisant encore l'orgueil de Danville ou d'Asbestos et les introniser au Club Select;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui sont intronisés doivent être natifs de Danville ou d'Asbestos, y avoir grandi ou avoir choisi d'y demeurer et doivent être reconnus dans leur secteur d'activités: politique, artistique, scientifique, sportive ou des affaires;

CONSIDÉRANT QUE sous le thème « Plus grand que nature », le club intronisera trois personnes à savoir : **Benoit Michel**, ingénieur et gestionnaire né à Asbestos en 1940, **Paul Raymond**, homme d'affaires dans le domaine des technologies de l'informations et du numérique et fils de Anne et de Nelson Raymond, ancien chef de police d'Asbestos, **René Laprise**, climatologue et professeur de sciences de l'atmosphère à l'Université du Québec, né et ayant grandi à Danville;


CONSIDÉRANT la pertinence pour les élus de Danville d'avoir participé à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE VERSER une somme de 500 \$ au Club Sélect Danville-Asbestos à titre de soutien pour la tenue et la réalisation de l'évènement.

DE RATIFIER l'achat de six billets pour un montant de 240.00 \$ pour la participation des élus audit évènement.

ADOPTÉE

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>391-2019</p>	<p>9.9 Escadron 635 – Cadets de l’air – Demande de partenariat</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue de l’Escadron 635 des Cadets de l’air d’Asbestos et de Danville pour offrir aux jeunes de notre territoire des activités et des formations sur l’aviation, la survie, le leadership, le sport, le tir de précision à la carabine à plomb, le service communautaire et bien plus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce partenariat peut-être monétaire ou en services;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est disposée à soutenir l’Escadron 635 en biens et services;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE SOUTENIR les activités de l’Escadron 635 des cadets de l’air de Danville et d’Asbestos en biens et services pour une valeur d’environ 500 \$ annuellement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>392-2019</p>	<p>9.10 Semaine québécoise des rencontres interculturelles – Proclamation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE plusieurs conférences, expositions, lectures de conte dans les écoles, visite de quartiers, journées portes ouvertes, repas communautaires et autres se tiendront encore cette année pour souligner la semaine québécoise des rencontres interculturelles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville tient annuellement sa journée du Bonjour, hi, Holà;</p> <p>CONSIDÉRANT l’invitation formulée par le Gouvernement du Québec de participer à la semaine québécoise des rencontres interculturelles;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PROCLAMER la semaine du 18 au 24 novembre 2019, semaine québécoise des rencontres interculturelles.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>393-2019</p>	<p>9.11 Les Services mécaniques RSC – Lettre de remerciement</p> <p>CONSIDÉRANT la lettre de remerciements reçue de Les Services mécaniques RSC, lesquels mettent fin à leurs opérations;</p> <p>CONSIDÉRANT les excellents services reçus de leur part au fil des ans;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D’ADRESSER au nom du conseil municipal, une lettre de remerciements à Les Services mécaniques RSC pour les services dispensés tant sous cette entité que sur S. Carrier diesel.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.12 Chemins des Cantons – AGA – 28 novembre 2019 de 14h30 à 15h30 à Knowlton</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que l’assemblée générale annuelle de la Corporation de gestion des chemins des Cantons se tiendra le 28 novembre prochain de 14h30 à 15h30 à Knowlton. Elle dépose le projet d’ordre du jour.</p> <p>Le tout est soumis à titre d’information.</p>
<p>394-2019</p>	<p>9.13 ARDAD – Autorisation de traverser certaines artères du territoire – Reconduction</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d’autorisation de circulation déposée par Moto Club Drummond;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Moto Club Drummond remplace Club Kasquad qui bénéficiait déjà d’une autorisation de circulation lors des années antérieures;</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution 428-2018 autorisant le Club Kasquad à circuler sur certaines artères de la Ville;</p>



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Moto Club Drummond s'engage à assurer, durant la saison hivernale 2019-2020, l'entretien des sentiers hivernaux identifiés au plan remis, en plus de voir à la sécurité des propriétaires des terrains visés et des quadistes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Moto Club Drummond à traverser les routes municipales aux endroits indiqués au plan remis;

D'AUTORISER les véhicules tout-terrains à circuler sur une partie des chemins Cleveland jusqu'au 11^e rang de Kingsey Falls, St-Félix, Gorman, Laberge, Clairemont et Demers, le tout, tel qu'indiqué sur le plan remis par l'organisme, le tout conditionnellement au respect des règles de civisme et de sécurité de la part des utilisateurs du circuit;

D'AUTORISER l'entretien et le remplacement de la signalisation par le Club Moto Drummond le tout aux frais du club;

D'AUTORISER le dépôt de la présente autorisation par Moto Club Drummond au ministère des Transports pour obtention d'une autorisation de leur part;

D'AUTORISER le dépôt de la présente demande par Moto Club Drummond à la Sûreté du Québec pour approbation.

ADOPTÉE.

395-2019

9.14 Cuisiner l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici – Demande de subvention – Autorisation

CONSIDÉRANT l'appel de projets reçus dans le cadre du programme Cuisiner l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici élaboré en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et la Fondation Olo;

CONSIDÉRANT le projet soumis par la Chargée de projets de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de réaliser des actions de la Politique familiale de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets effectué dans le cadre du programme Cuisiner l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents en lien avec le dépôt de ce projet et/ou son acceptation.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS


Monsieur Stephen McDougall demande s'il pourra prendre connaissance de l'étude de fusion. Monsieur le Maire Michel Plourde lui explique que l'étude de fusion est réalisée par le MAMH et que les municipalités alimentent l'étude en fournissant les informations financières et autres au ministère. Chacune des municipalités a fourni les informations requises, mais il en reste à fournir.

Une fois que le tout sera complété, la population bénéficiera d'un délai pour étudier le tout et des séances de consultation publique seront tenues pour communiquer aux gens les résultats de l'étude. Pour l'instant, le délai qui sera octroyé n'est pas déterminé.

Monsieur Pierre Dion demande aux membres du conseil s'ils sont en accord ou en désaccord avec le processus de fusion. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que ce n'est pas tout blanc, ni tout noir. Des discussions et des négociations doivent se poursuivre. Par ailleurs, la population peut être rassurée. Si le conseil décide de présenter un projet de regroupement, c'est qu'il aura décidé que le regroupement est favorable pour les citoyens. Sinon, le conseil mettra fin au processus.

Quoi qu'il en soit, ce travail ne sera pas vain, car, le cas échéant, des ententes de collaboration et des façons de travailler ensemble seront certainement élaborées.

Madame Ginette Pinard ajoute que le comité travaille sur un projet qui sera favorable à tous. Il n'est pas question de ne pas s'assurer que le résultat est gagnant-gagnant.

 No de résolution ou annotation	<p>Monsieur le Maire réitère que seul un projet que le conseil juge acceptable sera présenté aux citoyens. Si tel est le cas, ces derniers auront alors à se prononcer en faveur ou non d'un tel regroupement dans le cadre des référendums qui seront tenus. Si les résultats ne sont pas positifs dans les deux municipalités, les deux conseils n'iront pas de l'avant.</p> <p>Monsieur Stephen McGougall demande si les référendums seront décisifs. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'ils sont considérés comme étant consultatifs par le MAMH, mais que les conseils ont l'intention de prendre acte de la position que leur indiquera leur population dans leur décision finale.</p> <p>Il faut avant tout compléter l'étude et voir si les résultats sont satisfaisants pour les membres du conseil avant d'envisager la tenue d'un référendum.</p>
	<p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p>
	<p>11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>La directrice générale dépose le rapport des mois de septembre et octobre de monsieur Michel Plourde, Maire.</p>
	<p>12.0 VARIA</p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>La directrice générale fait état des évènements à venir et donne des informations quant à ceux-ci.</p> <p>Madame Ginette Pinard informe la population qu'un quilleton se tiendra le 8 décembre prochain dans le cadre des activités du Carnaval des glaces pour la duchesse des Chevaliers de Colomb.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique aux citoyens présents ce qu'est le Danville – Asbestos Sélect Club. Il indique que la tenue de cet évènement, en plus d'honorer des gens de Danville ou Asbestos, permet d'amasser des fonds d'environ 4 000 \$ par an qui sont redistribués à divers organismes locaux choisis par les honorés.</p> <p>Une brève présentation des quatre personnes qui furent honorées cette année est effectuée.</p> <p>Il n'y a pas de questions de la part des citoyens.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire.</p>
<p>396-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20 h 39.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette